

Nations Unies ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

SEIZIÈME SESSION

Documents officiels



1022^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Mardi 3 octobre 1961,
à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour:	
Discussion générale (suite)	
Discours de M. Green (Canada).	207
Discours de M. Shukairy (Arabie Saoudite).	212

Président: M. Mongi SLIM (Tunisie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. GREEN (Canada) [traduit de l'anglais]: Je voudrais tout d'abord dire à quel point les Canadiens sont heureux de voir que M. Slim a été, à l'unanimité, porté à la présidence de la seizième session de l'Assemblée générale. Au cours de ces dernières années, nous avons appris à admirer son amabilité et sa grande sagesse et nous estimons qu'il est l'une des personnalités les plus remarquables des Nations Unies. Nous sommes également heureux de le voir élu parce qu'il représente la Tunisie qui a largement et activement participé aux travaux de notre organisation depuis qu'elle en est devenue Membre. L'élection d'un Tunisien à la présidence de l'Assemblée générale est donc particulièrement opportune.

2. Nous estimons également qu'il est juste qu'à l'heure actuelle le Président de l'Assemblée soit un représentant d'une nation d'Afrique — ce continent qui est maintenant au centre de l'attention du monde entier, ce continent dont les fils jouent ici un rôle si actif et si important.

3. C'est pour toutes ces raisons que j'aimerais féliciter le Président au nom du Canada et l'assurer que nous l'aiderons dans toute la mesure de nos moyens. Ce n'est pas une tâche facile que d'être Président de l'Assemblée générale, mais nous savons qu'il se montrera à la hauteur des espoirs que ses nombreux amis ont placés en lui.

4. Jamais, en 16 ans, l'Organisation des Nations Unies ne s'est trouvée devant un si grand nombre de problèmes graves dont certains, à notre avis, mettent en danger son existence même. Bon nombre de ces problèmes ont été inscrits à l'ordre du jour, mais c'est celui que crée la mort tragique du Secrétaire général qui semble le plus immédiat. Il nous faut, avant de pouvoir aborder d'autres questions, trouver quelque arrangement intérimaire qui permette à l'Organisation de poursuivre ses travaux.

5. La nomination d'un Secrétaire général est un problème si important qu'il exigerait, même dans des circonstances normales, de mûres réflexions, mais, dans la situation politique actuelle, nous estimons qu'une nomination rapide est hors de question.

6. Il est impossible, dans les circonstances présentes, de laisser plus longtemps l'Organisation sans direction. A elle seule, la situation au Congo exige qu'un arrangement intérimaire soit fait sans retard. Les gouvernements Membres qui, comme le Gouvernement canadien, ont des engagements importants dans ce pays ont le droit et le devoir d'insister pour que l'Opération des Nations Unies soit menée par une autorité compétente. En ce moment même, d'importantes négociations sont en cours avec le Katanga, et pourtant il n'y a personne ici, à New York, pour diriger les opérations du Secrétariat. C'est là, me semble-t-il, une situation absurde, mais je crois que les membres de cette assemblée ont suffisamment de sagesse pour faire face à la situation et nommer un Secrétaire général par intérim. Le Comité consultatif pour le Congo, composé de 18 membres, dont le Canada, accomplit ici depuis plus de 15 mois un travail remarquable, mais il n'y a actuellement personne à qui il puisse donner des directives. C'est, je le répète, une situation que nous ne devons pas laisser se prolonger.

7. Toutes les délégations semblent d'accord sur l'urgence d'un arrangement intérimaire. De nombreuses consultations ont déjà eu lieu; diverses possibilités ont été examinées. Tous reconnaissent — et je ne pense pas qu'il y ait ici une seule délégation qui soit d'un avis contraire — qu'il y a, ici même, des personnalités éminentes qui possèdent les qualités nécessaires et jouissent de la confiance de l'Assemblée. Il nous faut, sans plus tarder, choisir l'un de ces hommes respectés pour assumer à titre intérimaire les fonctions et les responsabilités de Secrétaire général.

8. Nous ne pensons pas qu'un tel arrangement puisse se prolonger indéfiniment. Nous le considérons comme un moyen permettant à l'Organisation de poursuivre ses travaux essentiels et nous laissant le temps nécessaire pour étudier soigneusement la nomination d'un Secrétaire général.

9. Nous pensons que les fonctionnaires du Secrétariat, quel que soit leur grade, accorderont leur collaboration loyale au Secrétaire général par intérim. Sans aucun doute, celui-ci aura ses méthodes de travail personnelles et usera, à sa manière, des conseils et de l'expérience du personnel international. Il désirera peut-être procéder à certains changements dans le Secrétariat. Toutefois, il devra conserver une pleine autorité pour prendre les décisions et donner les directives qui seront de sa compétence exclusive étant donné les fonctions qu'il remplira.

10. Pour ce qui est du problème à plus long terme, la Charte prévoit la nomination d'une seule personne. Pour changer la nature de cette charge, il faudrait modifier la Charte. Cela ne veut pas dire que la composition du Secrétariat ne doive pas refléter les changements survenus dans la composition de l'Organisation. Au contraire, tous les Etats Membres ont

un intérêt légitime à ce que les grandes régions soient représentées aussi équitablement que possible. Toutefois, aucun Etat ou groupe d'Etats ne devrait occuper au Secrétariat une position telle qu'il puisse empêcher l'application des décisions d'un organe des Nations Unies.

11. Nous sommes fermement attachés à l'Article 100 de la Charte qui dit que le Secrétaire général et le personnel "ne solliciteront ni n'accepteront d'instructions d'aucun gouvernement ni d'aucune autorité extérieure à l'Organisation". Et cela est indispensable si l'on veut que l'Organisation des Nations Unies vive et se développe et apporte une solution aux problèmes qui se posent à elle. Pour qu'elle puisse continuer à agir en toute impartialité, il faut maintenir une fonction publique internationale indépendante.

12. Il n'y a d'ailleurs aucune raison pour que les Etats Membres essaient d'influencer leurs ressortissants travaillant au Secrétariat. Ce sont le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et les autres organes des Nations Unies qui exercent le contrôle politique voulu sur les activités du Secrétariat. Ces organes peuvent donner toutes les instructions nécessaires au Secrétaire général.

13. D'autre part, nous avons sagement pris l'habitude de créer des comités consultatifs, surtout pour les opérations relatives au maintien de la paix. J'ai parlé, il y a quelques instants, du Comité consultatif pour le Congo que nous considérons comme excellent; peut-être parce que nous en faisons partie. Ces comités donnent aux Etats intéressés un moyen supplémentaire de fournir au Secrétaire général les avis et les conseils politiques qui l'aident à s'acquitter des tâches qui lui sont confiées. C'est là une pratique qui a fait ses preuves et qui pourrait être élargie encore à grand nombre d'activités des Nations Unies.

14. Je voudrais maintenant aborder cinq sujets différents: Berlin, les essais nucléaires et les radiations ionisantes, le désarmement, l'espace extra-atmosphérique et le renforcement de l'Organisation des Nations Unies.

15. Tout d'abord, Berlin. La plupart des représentants qui ont pris la parole au cours de ce débat ont mentionné la crise actuelle concernant Berlin. L'Union soviétique a jugé bon d'y créer une situation extrêmement dangereuse alors qu'il y a quelques mois la paix n'était pas immédiatement menacée.

16. Les peuples du monde suivent avec le plus vif intérêt les mesures actuellement prises en vue d'une négociation. Il ne fait aucun doute pour moi que l'Assemblée tout entière désire voir négocié sans retard le règlement du problème de Berlin. Il faut réduire les tensions et faire disparaître la menace terrifiante du conflit armé.

17. C'est aux quatre puissances occupantes de Berlin qu'il appartient avant tout de résoudre la crise, mais les Nations Unies pourraient être appelées à jouer un rôle. De toute manière, l'Organisation des Nations Unies ne peut abdiquer ses responsabilités lorsqu'il s'agit d'un problème qui pose avec acuité la question fondamentale de la paix ou de la guerre.

18. Il y a au moins trois manières dont l'Organisation des Nations Unies pourrait apporter son assistance en ce qui concerne la situation à Berlin.

19. La première est d'attirer l'attention mondiale sur le problème et de faire comprendre aux quatre puissances qu'elles ont l'obligation d'arriver à un

règlement négocié. Le présent débat contribue déjà à atteindre cet objectif.

20. Deuxièmement, avec l'assentiment des quatre puissances, l'Organisation des Nations Unies pourrait faire fonction d'observateur dans toute la ville et sur les voies d'accès. Dûment prévue par un règlement entre les quatre puissances, une présence des Nations Unies dans la zone de Berlin augmenterait la stabilité et rétablirait la confiance.

21. Il existe une troisième possibilité, à savoir que les quatre puissances demandent à l'Organisation des Nations Unies d'assumer une certaine responsabilité dans un régime international pour toute la ville de Berlin. L'influence de ce régime international pourrait être renforcée si l'Office européen ou d'autres institutions des Nations Unies se fixaient à Berlin. Si Berlin était internationalisé ainsi, ce serait évidemment une lourde charge pour l'Organisation, mais celle-ci ne doit pas craindre d'assumer cette responsabilité et d'accepter les obligations qu'elle comporte.

22. J'en viens maintenant aux essais nucléaires et aux radiations ionisantes. Au cours des deux dernières semaines de septembre, après les récents essais d'armes nucléaires soviétiques dans l'atmosphère, le niveau de retombées radio-actives dans une grande ville du Canada — Toronto — a été multiplié par plus de 1 000. Nous mettons à la disposition des Nations Unies les relevés détaillés faits au Canada, mais les quelques chiffres suivants montreront que nos inquiétudes sont pleinement justifiées.

23. Alors que, dans la semaine qui s'est terminée le 10 septembre, le plus haut niveau enregistré au Canada était de 20 désintégrations par minute et par mètre cube, la semaine suivante, on a enregistré les maximums suivants: Ottawa, 90 unités; Montréal, 100 unités; Fredericton, 140 unités; Windsor, 260 unités; Toronto, 470 unités.

24. Bien avant cette augmentation récente et dangereuse des radiations auxquelles notre population est exposée, mon gouvernement a précisé avec une parfaite clarté devant cette assemblée et ailleurs qu'il était irrévocablement opposé aux essais d'armes nucléaires et thermonucléaires. Nous nous élevons plus que jamais contre les explosions expérimentales, en particulier, bien entendu, contre celles qui produisent des retombées radio-actives, que ces essais aient lieu dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique ou ailleurs.

25. L'inquiétude suscitée au Canada par ces explosions expérimentales est, me semble-t-il, partagée par tous les peuples. Nous protestons avec la dernière énergie contre le fait que la génération actuelle et les générations futures soient, par la faute d'autres Etats, exposées au danger des retombées radio-actives. Nous savons que les radiations présentent un grand danger pour la santé de l'humanité et plus nous en savons sur la portée de leurs conséquences, plus nous sommes inquiets.

26. A mon avis, l'Assemblée et l'opinion mondiale — et c'est ici même que doit se concentrer l'attention de l'opinion mondiale — doivent insister pour qu'il n'y ait plus d'essais d'armes nucléaires. Il ne suffit plus maintenant d'exprimer une inquiétude et d'émettre des blâmes. Nous devons trouver le moyen de contraindre les pays responsables à mettre fin aux essais d'armes nucléaires. Les succès que nous pourrions enregistrer sur d'autres plans n'apporteront, j'en ai

peur, que peu de réconfort à l'humanité si nous ne réussissons pas à disperser à jamais les nuages menaçants de la radio-activité qui pèsent sur la génération présente et les générations à venir.

27. En 1959, l'Assemblée a fait siennes, à l'unanimité, d'importantes propositions [résolution 1376 (XIV)], dont l'initiative revenait au Canada, tendant à accroître la contribution que le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes apporte à l'étude de l'étendue et de la nature des effets biologiques des radiations. A cette époque, le Canada et une douzaine d'autres pays ont offert leur assistance à des pays moins bien équipés pour que ceux-ci leur confient l'analyse d'échantillons de sol, d'air, d'os, etc. Plusieurs pays ont profité des moyens que nous avons mis à leur disposition et aujourd'hui j'invite d'autres pays à faire de même. En outre, la très forte augmentation du niveau des retombées radio-actives enregistrée récemment dans le monde rend d'autant plus indispensable qu'on soutienne le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes.

28. Le danger des radiations justifie à lui seul qu'on exige la cessation des essais d'armes nucléaires. Mais il y a une autre raison: la perspective de voir ces explosions expérimentales permettre la mise au point de nouvelles armes encore plus terribles, comme la bombe de 100 mégatonnes du président Khrouchtchev que l'on pourrait appeler la bombe Armageddon. Le seul fait que les dirigeants de cette grande nation qu'est l'Union soviétique puissent concevoir l'utilisation d'une telle bombe montre à quel point il faut que la pensée politique mondiale change de direction au plus tôt. Le temps est venu de mettre un terme à tout cela. Il faut faire demi-tour et ne plus jamais envisager de perspectives aussi épouvantables.

29. Je suis sûr que le monde entier a été profondément bouleversé en apprenant que les délicates négociations qui se poursuivaient depuis si longtemps à Genève — depuis près de trois ans — et sur lesquelles reposaient les espoirs de l'humanité avaient été soudainement arrêtées par la reprise des essais de la part de l'Union soviétique, essais qui, de toute évidence, étaient prévus depuis longtemps. Voilà quelle a été la réponse soviétique à la série de propositions occidentales, apportant des concessions supplémentaires et la promesse de conclure rapidement un traité sur la cessation des essais d'armes nucléaires.

30. Il faut, par conséquent, que l'Assemblée donne la priorité à l'examen de la cessation permanente des essais d'armes nucléaires. Les progrès réalisés pendant trois ans de négociations ardues à Genève ne doivent pas être sacrifiés. Nous devons, au cours de cette session, prendre des mesures positives afin que les puissances nucléaires fassent sans retard tous les efforts possibles pour se mettre d'accord sur un traité assorti de garanties qui les obligera à mettre fin aux essais d'armes nucléaires. Par la suite, tous les autres pays devraient adhérer à ce traité.

31. J'aimerais maintenant dire quelques mots sur le désarmement.

32. Plus que jamais, nous devons au cours de cette session accorder d'urgence notre attention à la question du désarmement. La crise de Berlin et la grande inquiétude causée par la reprise des essais d'armes nucléaires ont rendu chacun plus conscient des morts

et des destructions qu'entraînerait le déclenchement d'une guerre nucléaire. Nous devons arrêter une course aux armements qui s'accélère sans cesse, c'est-à-dire exercer toute notre influence pour que des mesures de désarmement vigoureuses et effectives soient prises sans retard. Après tout, la Charte des Nations Unies en confie la responsabilité à toutes les délégations ici présentes, à celles des nouveaux comme à celles des anciens Etats Membres. Pour remplir cette obligation, nous devons nous attacher avant tout aux méthodes qui aboutiront le plus directement à des mesures concrètes.

33. Le Canada a accueilli avec satisfaction la déclaration commune des Etats-Unis et de l'Union soviétique [A/4879] sur les principes convenus sur lesquels doivent reposer les négociations relatives au désarmement. Cet accord représente un progrès notable, mais ce n'est qu'une première étape. Les négociations concrètes n'ont pas été reprises bien que plus d'un an se soit écoulé depuis la rupture des pourparlers précédents à Genève.

34. Le programme global de désarmement présenté par le président Kennedy à la 1013ème séance plénière le 25 septembre 1961 constitue une base solide pour des négociations sérieuses. Le Canada a activement participé à la préparation de ce plan nouveau et important. Le programme ainsi établi est exactement conforme aux principes convenus par les Etats-Unis et l'Union soviétique et il devrait être adopté par tous les membres de l'Assemblée.

35. Comme chacun sait, l'Union soviétique a également présenté un plan de désarmement, dont le principe général est expliqué dans la lettre [A/4887] que le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique a adressée au Président de l'Assemblée. Les délégations peuvent se demander lequel des plans est le meilleur, celui de l'Union soviétique ou celui des Etats-Unis; mais il me semble inutile que l'Assemblée se prononce pour l'instant.

36. Malgré toutes les interruptions et les déconvenues, les points de vue se sont rapprochés au Comité des dix puissances sur le désarmement à Genève de même qu'à la quinzième session de l'Assemblée générale et au cours des discussions bilatérales qui ont eu lieu cet été entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, comme l'atteste avant tout la déclaration commune sur les principes convenus que je viens de mentionner.

37. Il y a cependant encore, en matière de désarmement, des points importants sur lesquels la position de l'Union soviétique et de ses alliés est profondément différente de celle des pays occidentaux. Mais j'estime que ces questions pourront et devront être résolues par une négociation sérieuse et minutieuse au cours de laquelle des mesures concrètes et des méthodes de vérification connexes seront examinées par le détail.

38. Le plan présenté par les Etats-Unis est souple et peut tenir compte des propositions raisonnables faites par l'autre partie ou même par tout autre pays; il serait très utile que toutes les délégations présentent leurs suggestions. Si l'Union soviétique et ses alliés font preuve d'une souplesse et d'un esprit de compromis semblables, il sera maintenant possible de faire des progrès véritables vers le désarmement général et complet.

39. Au cours des pourparlers bilatéraux de cette année, les Etats-Unis et l'Union soviétique n'ont pas

pu se mettre d'accord sur la composition de l'organe qui doit entreprendre ces négociations. Il appartient donc à cette assemblée de faciliter une décision sur ce point — c'est-à-dire sur la question de savoir quelle forme doit revêtir l'organe de négociation.

40. La Commission sur le désarmement de Genève de 1960 a été menée par le Comité des dix puissances. On semble d'accord en général sur la nécessité de modifier la composition de ce comité. Le Canada estime que l'organe de négociation doit, si l'on veut que les négociations soient fructueuses et réalistes, comprendre une représentation équilibrée des principaux groupements militaires du monde; c'est ce principe qui avait présidé à la formation du Comité des dix puissances; rappelons que ce comité a été créé par les ministres des affaires étrangères des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de l'Union soviétique et de la France.

41. Nous pensons aussi que les pays non engagés pourraient jouer un rôle constructif lors de la reprise des négociations. A cet égard, nous avons suggéré à la session dernière [839ème séance plénière] que la nomination d'un président impartial, assisté d'un ou deux représentants de pays non engagés, pourrait faciliter grandement les travaux et rendre plus efficaces les négociations. Nous sommes cependant prêts à examiner toute autre proposition en la matière. Il me semble inacceptable de faire entrer d'autres pays dans l'organe de négociation. S'il est impossible de se mettre d'accord ici sur la composition de cet organe, il serait bon de réunir la Commission du désarmement des Nations Unies et de lui confier le soin de choisir les membres du groupe de négociation.

42. Une fois la composition de l'organe de négociation fixée, l'Assemblée devrait recommander que les négociations s'engagent au plus tôt, sur la base des principes convenus par les Etats-Unis et l'Union soviétique et des plans qui ont été avancés par les deux parties. L'organe de négociation, dont la composition aurait été élargie, devrait rester en relation étroite avec les Nations Unies parce que le désarmement général doit en définitive s'appliquer à toutes les nations sans exception. Il me semble important que les Nations Unies demeurent présentes dans les négociations sur le désarmement.

43. A la quinzième session de l'Assemblée générale, le Canada et 18 autres pays ont présenté un projet de résolution^{1/} visant à établir un tel lien entre les Nations Unies et l'organe de négociation; c'est ce qu'a rappelé le Ministre des affaires étrangères du Chili dans sa déclaration du 28 septembre [1019ème séance plénière]. Les idées alors avancées pourraient permettre de trouver plus aisément une solution au problème du désarmement général et complet. Si ces 18 pays et nous-mêmes présentons à cette session un projet de résolution révisé, j'espère que ce projet recevra l'appui unanime des délégations ici présentes. Le projet de résolution que nous avons présenté l'an dernier n'avait pas obtenu un soutien tout à fait aussi large.

44. L'avant-dernier sujet que je désire aborder est celui de l'espace extra-atmosphérique. L'année dernière, tant l'Union soviétique que les Etats-Unis ont réussi à lancer des hommes dans l'espace. Les

voyages dans l'espace et l'exploration de l'espace à l'aide d'engins pilotés par des hommes deviendront peut-être dans peu de temps chose tout à fait ordinaire — dans deux ou trois ans peut-être les délégués se rendront aux réunions de l'Assemblée générale dans des engins spatiaux. Pourtant, tandis que ces réalisations scientifiques excitent nos imaginations, nous déplorons que les Nations Unies ne parviennent pas à accomplir des progrès pour réglementer l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins exclusivement pacifiques. Malgré l'accord qui s'était fait à la quatorzième session — c'est-à-dire il y a deux ans [résolution 1472 (XIV)] — sur la composition du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, les tâches essentielles confiées à ce comité n'ont pas été accomplies. La raison en est que les deux puissances que leurs réalisations dans le domaine de la recherche spatiale désignent tout particulièrement comme chefs de file en la matière n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur des questions de procédure — c'est-à-dire qu'elles n'ont pas réussi à s'entendre sur le choix d'un président, d'un rapporteur, etc. Par conséquent, le Comité ne s'est pas réuni. En outre, en insistant pour que les décisions soient prises à l'unanimité, les Soviétiques ont récemment apporté une complication nouvelle.

45. La délégation canadienne estime que tout doit être fait pour que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique puisse commencer sans plus tarder ses travaux. Je lis dans le New York Times de ce matin une dépêche de Washington:

"On demande un plan spatial commun pour le monde."

"Des personnalités américaines et soviétiques participent à une session dans la capitale."

La dépêche continue ainsi:

"Les dirigeants des programmes spatiaux des Etats-Unis et de l'Union soviétique ont préconisé aujourd'hui une coopération internationale plus étroite dans le domaine de l'exploration pacifique de l'espace."

"Ces appels ont été lancés par M. Hugh L. Dryden, directeur adjoint de l'Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace, et par M. Leonid I. Sedov, président de la Commission interdépartementale des communications interplanétaires de l'Académie des sciences soviétique."

"Ces discours ont été prononcés lors des cérémonies d'ouverture du douzième Congrès mondial de la Fédération astronautique internationale."

46. Il semble donc que la Fédération astronautique internationale soit plus puissante et ait des idées plus larges que les Nations Unies: à Washington, des citoyens de l'Union soviétique et des Etats-Unis peuvent se mettre d'accord sur un point: la nécessité de faire quelque chose en ce qui concerne l'espace extra-atmosphérique. Il me semble qu'il est grand temps que nous nous mettions à la tâche ici et que nous fassions nous aussi quelque chose.

47. En l'absence de législation, l'espace extra-atmosphérique peut être exploité à des fins d'agression, augmentant ainsi de beaucoup le danger auquel toutes les nations de la terre sont exposées. Il faudrait donner la priorité aux études suivantes pour

^{1/} Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session, Annexes, points 67, 86, 69 et 73 de l'ordre du jour, document A/C.1/L.255/Rev.1 et Add.1 à 5.

déterminer en particulier — et j'énumérerai ici quelques-unes de ces études:

Les limites de l'espace extra-atmosphérique;

Les règlements interdisant les utilisations militaires et l'appropriation des corps extra-atmosphériques;

Les méthodes d'enregistrement et d'identification des lancements dans l'espace;

L'attribution de fréquences radio pour la recherche spatiale;

Les méthodes permettant de mettre fin aux transmissions radio provenant d'engins spatiaux hors d'usage — apparemment, lorsque ces engins spatiaux sont hors d'usage, ils continuent à transmettre des messages;

Les règlements concernant le retour dans l'atmosphère et la récupération des engins spatiaux;

Les principes de responsabilité légale pour les dommages causés par les travaux d'un pays dans l'espace extra-atmosphérique.

48. Ces questions, de même qu'un certain nombre d'autres questions importantes, relèvent sans aucun doute de la compétence du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, créé il y a deux ans et expressément chargé de préparer une conférence scientifique internationale [1472 (XIV) B]. Si cette conférence se déroulait dans un esprit de collaboration scientifique internationale, des progrès importants pourraient être réalisés. Cependant, nous ne voudrions pas que les préparatifs de cette conférence retardent l'examen des importantes questions que j'ai citées. Nous espérons que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sera maintenu en fonctions et recevra des instructions claires qui lui permettront de poursuivre vigoureusement ses travaux.

49. Si cela se révèle impossible, nous devons en venir à d'autres méthodes — peut-être par le truchement de diverses institutions des Nations Unies; nous ne devrions pas laisser les retards de procédure nous empêcher d'aborder de manière nouvelle les problèmes de l'espace extra-atmosphérique qui sont un sujet de préoccupation universelle et présentent toujours un caractère plus urgent.

50. J'en viens, finalement, à la question du renforcement de l'Organisation des Nations Unies. J'aimerais dire quelques mots sur la nécessité de renforcer notre organisation. Le moment est venu d'examiner sa valeur. La question que nous devons nous poser n'est pas "Voulons-nous une Organisation des Nations Unies?", mais "Quelle sorte d'Organisation des Nations Unies voulons-nous?" Dag Hammarskjöld, avec la clairvoyance politique qui le caractérisait, nous avait posé la question dans l'introduction à son rapport annuel de cette année [A/4800/Add.1].

51. Si nous voulons que l'Organisation des Nations Unies demeure efficace et qu'elle ne devienne pas un simple cercle d'études, il nous faut procéder à un certain nombre de transformations.

52. Pour donner à tous les Membres le droit et la possibilité de faire peser toute leur influence, il faudra opérer certaines revisions constitutionnelles. Il ne fait aucun doute que, dans les circonstances actuelles, certaines régions n'ont pas pleinement cette possibilité.

53. C'est pourquoi le Gouvernement canadien est résolument partisan d'élargir le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. C'est à notre avis le seul moyen qui permette de modifier la composition de ces organes pour assurer une représentation équitable et équilibrée de toutes les régions.

54. Si certains ajustements raisonnables s'imposent dans les divers organes, il est plus nécessaire encore que l'Organisation des Nations Unies ait une base financière convenable pour ses opérations dans tous les domaines. Aucune formule satisfaisante n'a encore été trouvée pour le règlement des dépenses entraînées par les opérations relatives au maintien de la paix au Congo et ailleurs. Il me semble que nous en sommes arrivés au point où il n'est plus possible de prélever des ressources sur un fonds de réserve pour en alimenter un autre. L'Organisation des Nations Unies — notre Organisation des Nations Unies — est menacée de faillite.

55. Le Canada a la plus grande compréhension pour ceux qui voudraient payer mais ne le peuvent pas; mais nous n'avons aucune sympathie pour le petit nombre de ceux qui peuvent payer, mais ne le veulent pas. Ce serait, il me semble, une folie que de s'écarter du principe fondamental de la responsabilité collective, clairement posé par la Charte. Ce serait manquer totalement de sagesse que de penser, avec les Soviétiques, que les Etats Membres n'ont à payer que pour les entreprises qu'ils approuvent ou bien d'admettre le principe selon lequel un Etat ou un groupe d'Etats devrait verser des contributions anormalement élevées.

56. Il faudrait trouver une formule qui tienne compte des difficultés que les pays peu développés éprouvent à verser la totalité de leurs contributions et qui répartirait la charge supplémentaire entre les autres Etats Membres qui sont en mesure de payer. La raison pour laquelle nous nous préoccupons de ces problèmes financiers est que nous désirons que l'Organisation agisse avec efficacité aussi bien dans le domaine de la paix et de la sécurité que dans d'autres domaines.

57. J'ai cherché, dans toute mon intervention, à souligner la nécessité de rendre l'Organisation des Nations Unies pleinement efficace. J'ai insisté pour que ce mécanisme international que nous avons si minutieusement constitué et développé au cours des années soit renforcé et utilisé au maximum pour servir les fins de la Charte et satisfaire les besoins des Etats Membres. Je l'ai fait parce que le Canada estime que, malgré des obstacles et des défauts nombreux, l'Organisation des Nations Unies a dans l'ensemble relevé le défi de notre époque. Nous sommes fiers de l'Organisation des Nations Unies.

58. Nous estimons que l'Organisation des Nations Unies doit aborder avec dynamisme les questions dont elle est saisie. Elle doit être libre de se développer si c'est pour faire face à des situations nouvelles. Elle ne doit pas demeurer dans la stagnation. Ses moyens seraient à mon sens considérablement accrus si les gouvernements qui la composent étaient prêts à faire plus largement usage des possibilités qu'elle offre.

59. L'horizon, à la présente session, est assombri par les graves dangers qui menacent le monde et par les graves problèmes internes de l'Organisation. Dans le monde entier, les peuples suivent l'évolution des événements dans la crainte. Ils se demandent si la

guerre nucléaire, qui, récemment encore, était considérée comme impensable, va maintenant non seulement être considérée comme possible, mais même être acceptée comme inévitable. Le plus grave danger qui nous menace est d'être entraînés malgré nous dans une guerre nucléaire. Je suis certain que tous les représentants en sont conscients. Mais, en cette époque de tension et de danger, nous ne devons pas nous laisser dominer par la peur et la panique. La gravité même de la situation exige que nous conservions notre calme et que nous réfléchissions lucidement à nos difficultés. En fait, je crois que c'est bien là l'esprit qui règne dans cette assemblée.

60. Notre devoir le plus immédiat est d'utiliser toute notre influence pour réduire les causes de tension. A cette fin, nous devons fournir à l'Organisation des Nations Unies la possibilité d'agir avec efficacité et tous les pays, petits et grands, doivent donner à l'Organisation mondiale leur ferme soutien.

61. Chacun de nous ici, à cette session, a rendez-vous avec le destin. Je ne crois pas qu'il y ait jamais eu de session des Nations Unies si menaçante et si prometteuse à la fois. Nous sommes tous des êtres humains. Nous avons tous de bonnes intentions. Je suis sûr qu'au fond du cœur de chacun des représentants, quel que soit le pays d'où il vient, il y a un désir sincère d'aider l'humanité. Il s'offre aujourd'hui une merveilleuse occasion de le faire: quelle grande tâche nous attend! J'espère, je suis certain que, lorsqu'on écrira l'histoire de cette seizième session de l'Assemblée générale, chacun d'entre nous sera fier d'avoir eu l'honneur de siéger ici en 1961.

62. M. SHUKAIRY (Arabie Saoudite) [traduit de l'anglais]: Qu'il me soit permis d'évoquer tout d'abord une question qui ne prête pas à controverse, à savoir l'élection du Président. Comme il l'a fait observer dans sa déclaration, cette élection a été un grand honneur rendu à sa personne et à son pays. Mais elle a été aussi un grand honneur pour les Nations Unies dans ces heures d'épreuve. Il semble qu'il ait fallu cette session cruciale pour nous faire vraiment connaître le talent exemplaire, l'impartialité inattaquable et le profond dévouement d'un homme qui apporte à la présidence les traditions éclairées de la Tunisie, les aspirations anxieuses de l'Afrique et la maîtrise consommée de Mongi Slim. C'est donc à lui, à son pays et aux Nations Unies que vont nos félicitations.

63. Selon le calendrier de l'ONU, nous en sommes à la seizième session ordinaire. Cette appellation, pour consacrée qu'elle soit par l'usage, n'est qu'un vocable terne et dépassé de loin par les événements. S'en tenir au nom de seizième session ordinaire et à l'attitude compassée et timide qu'il implique serait non seulement rester insensible à l'angoisse qui fait gémir l'humanité, mais éluder notre responsabilité essentielle à l'égard de la paix, de l'ordre et de la sécurité dans le monde.

64. Par la force des choses, l'histoire a d'elle-même refusé de se plier à cette routine numérique. Plus d'une fois les sessions de l'ONU ont pris le nom des événements du jour: nous avons eu la session d'urgence du Congo, la session du Moyen-Orient, la session extraordinaire de Bizerte, les sessions de la Palestine et la session de la Corée. L'universalité même de l'anxiété qui règne aujourd'hui exige que la présente session suive l'exemple, qu'elle passe dans l'histoire avec un nom vivant, un nom où retentisse la terreur de l'humanité tout entière, un nom dont l'aiguillon incite

les Nations Unies et surtout l'Assemblée générale à prendre des mesures décisives appuyées de sanctions efficaces.

65. Quel titre trouverons-nous pour cette session au plus profond de nos appréhensions, ces appréhensions qui nous étreignent tous, pères et fils, hommes et femmes, enfants et vieillards, de toutes les croyances et de toutes les races? Il n'y faut pas grand travail et point n'est besoin de génie. Notre session est la plus terrifiante de toutes les sessions. Jamais depuis sa création l'ONU ne s'est trouvée dans une atmosphère aussi sinistre. Jamais le dôme de cette salle n'a été tant assombri par les nuées épaisses qu'y amassent la tension, la méfiance, l'intimidation et, pire encore, la menace d'une guerre nucléaire, guerre qui ne laisserait sur notre planète qu'un amas de débris en fusion où n'existerait plus aucune vie humaine.

66. La présente session sera donc baptisée session du bord de l'abîme; car nous en sommes à la frontière tenue qui sépare la guerre et la paix, au bord du précipice qui sépare la vie et l'extinction, l'existence et le néant.

67. Je ne suis pas venu à cette tribune pour terroriser l'Assemblée, et mon propos n'est point de tirer profit de la panique qui règne aujourd'hui dans l'esprit de tous les peuples, qu'ils possèdent ou non des armes nucléaires. La communauté internationale est déjà infectée jusqu'à saturation par le virus de la panique. Mon intention est simplement d'avertir notre auguste assemblée de ce péril, le plus grave de tous, qui menace tout le monde et n'épargne personne. Non, l'idée que nous nous réunissons peut-être ici pour la dernière fois n'est pas l'effet d'une hallucination, et l'imagination n'a pas à s'égarer bien loin pour voir dans cette session la dernière de toutes. Même si l'une des nations ici représentées ou un fragment de nation dégénéré, faible et débile réussissait à survivre dans un coin désolé de cette terre dévastée et brûlée par la guerre, ce serait sans doute la fin des Nations Unies.

68. Cette odeur de guerre accompagne une guerre d'arguments et de justifications. Les grandes puissances accumulent protestations, mémorandums et ultimatums soit pour maintenir une position, soit pour justifier une action. Vanitas vanitatum. Au bord du désastre, il est stérile de poser des revendications, insensé de défendre des thèses et absurde de justifier ses actes. Si une guerre nucléaire éclatait, aucune accusation, aucune reconstitution historique n'aurait de poids. Savoir qui a commencé la guerre, qui a lâché la première bombe, qui a pris l'offensive et qui est resté sur la défensive, toutes ces questions seront inadmissibles, irrecevables et sans objet. En fin de compte, il n'y aura qu'un vide effrayant, un néant total. Il n'y aura plus d'Organisation des Nations Unies pour trancher les différends, il n'y aura pas de procès de Nuremberg pour déterminer la culpabilité, pour prononcer la condamnation et pour en ordonner l'exécution. Il n'y aura plus de juge pour juger, plus de procureur pour requérir, plus de témoins et plus d'auditoire. Il n'y aura même plus d'histoire pour relater les événements. Car il n'y aurait plus d'historiens pour écrire l'histoire, ni de lecteurs pour la lire. Si, Dieu nous en préserve, la guerre nucléaire venait à éclater, cet holocauste détruirait tout et anéantirait le monde.

69. Si nous retraçons les événements, deux éléments de danger se présentent à notre esprit: la reprise des explosions nucléaires expérimentales et l'aggra-

vation de la situation à Berlin. Comme le représentant du Canada le faisait remarquer tout à l'heure dans sa remarquable déclaration, la première question figure en permanence à l'ordre du jour de l'ONU. Quant à la seconde, la question allemande, elle est chronique; je dirais même qu'elle donne aux quatre principales puissances une migraine chronique.

70. La question des explosions nucléaires expérimentales est trop connue de l'Assemblée pour qu'on l'explique en détail. Je ne veux pas présenter ici la somme des données scientifiques qui démontrent le péril des retombées et les dangers de la contamination de l'atmosphère résultant des explosions nucléaires et thermonucléaires. L'ONU a dans ses archives de quoi justifier un moratoire éternel afin que jamais, au grand jamais, ces expériences ne puissent être reprises.

71. Il est donc compréhensible que le monde entier se soit ému de la reprise des explosions nucléaires tout d'abord par l'Union soviétique et ensuite par les Etats-Unis. Nous ne sommes pas ici pour déterminer la responsabilité de l'échec de la Conférence de Genève consacrée à cette question: le récit serait en ce moment trop long et trop fastidieux. Nous sommes contre tous les essais nucléaires, qu'ils soient le fait de l'Union soviétique ou des Etats-Unis, qu'ils aient lieu en Sibérie ou au Nevada. La reprise des essais nucléaires présente un double danger. Elle entraine la contamination de l'atmosphère et elle accélère la course aux armements. Quel est le but de cette course? Tout simplement de rendre les armes plus efficaces, plus destructives, pour provoquer à moindres frais les pertes les plus graves.

72. Nul n'ignore que c'est la reprise des essais nucléaires par l'Union soviétique qui a fait jaillir l'étincelle. L'événement a suscité une crainte intense dans le monde entier. A la Conférence de Belgrade^{2/}, les dirigeants des pays non alignés ont exprimé leurs sérieuses appréhensions en termes non équivoques. Une telle attitude de la part de ces pays était tout à fait compréhensible, car les peuples représentés à la Conférence de Belgrade sont des peuples qui expriment en toute indépendance une pensée libre.

73. Mais quel n'a pas été notre étonnement, pour ne pas dire notre stupéfaction, d'entendre les principales puissances occidentales protester contre les explosions soviétiques. Certes, nous n'hésitons pas un seul instant à nous joindre à l'Occident, comme nous y a invités le représentant du Canada, pour manifester notre opposition inébranlable aux actes de l'URSS lorsqu'ils le méritent. Mais nous ne pouvons soutenir l'Occident selon son bon plaisir. Nous ne pouvons sur commande joindre notre voix au concert occidental, chanter à l'unisson ou bien nous taire, à la baguette du chef d'orchestre. Si l'Ouest condamne la reprise des essais comme dangereuse pour la paix et préjudiciable à la sécurité de l'homme, il faut la condamner en tout temps et en toutes circonstances, quel qu'en soit l'auteur. Les principes sont les principes. Ce ne sont pas là denrées d'échange qu'on puisse serrer sous clef pour en faire étalage quand on le désire. L'Ouest ne peut pas au hasard de ses caprices invoquer des principes en telle occasion et méconnaître ces mêmes principes en telle autre. Ce qui est mauvais pour l'Union soviétique doit l'être également pour la France, quelques appas, quelques attraits — d'ailleurs éphémères — que la France

puisse avoir pour certaines puissances représentées ici.

74. Nous nous souvenons tous que les Etats-Unis et le Royaume-Uni, du haut de cette tribune, s'étaient opposés à la requête africano-asiatique tendant à ce que la France mette fin à ses essais nucléaires au Sahara. Les termes de cette résolution [1379 (XIV)] étaient très modérés, très courtois, je dirais même très propres — et en tout cas plus propres que la bombe saharienne des Français. Cependant, en dépit des sollicitations des peuples africano-asiatiques, les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont appuyé la France dans cette ignoble aventure.

75. Ils n'ont pas écouté les protestations violentes de la communauté internationale. Quant à la sécurité du genre humain, ils s'en sont souciés comme d'une chiquenaude. Nous, les nations non alignées, étions parfaitement fondées à prendre la position que nous avons adoptée à l'égard des explosions expérimentales de l'Union soviétique. C'est là notre position constante dont nous ne nous sommes pas écartés d'un pouce. Mais comment les puissances occidentales peuvent-elles légitimement se plaindre en l'occurrence? N'oublions pas qu'en expliquant leur attitude au sujet des essais français au Sahara les représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni ont prétendu que les explosions expérimentales n'étaient pas nuisibles. Voilà, nous sommes prêts à l'admettre, une thèse habilement défendue. Si seulement cette habileté était au service de la vérité scientifique! Estimons-nous heureux que les Etats-Unis et le Royaume-Uni n'aient pas prétendu que ces explosions étaient utiles; ils nous ont fait grâce de cet argument, et nous devons tous leur en savoir gré. Nous sommes bien obligés de nous rappeler qu'en prenant la parole en Première Commission à ce sujet, les représentants du Royaume-Uni et des Etats-Unis ont mentionné leurs explosions à Maralinga en Australie et dans le Nevada aux Etats-Unis comme preuve de l'innocuité des expériences nucléaires. Voilà leur thèse, voilà le postulat au nom duquel ils ont repoussé la requête africano-asiatique tendant à arrêter les explosions sahariennes de la France. Pour se rafraîchir la mémoire, ceux qui en ont besoin n'ont qu'à relire les déclarations faites par le Royaume-Uni le 5 novembre 1959^{3/} et par les Etats-Unis le 9 novembre de la même année^{4/}. Toutes deux devraient être rappelées à ceux qui les ont oubliées, soit à dessein, soit par hasard, mais qui retrouvent toute leur vigueur d'esprit pour nous parler ici du danger des retombées dues aux explosions soviétiques.

76. Cependant, la situation n'est pas absolument désespérée. Dans l'ensemble, les puissances occidentales, il faut l'admettre, ont pleinement conscience du péril des expériences nucléaires. Dans tous les milieux des gens s'éveillent au danger des retombées radio-actives. Ces gens méritent notre respect et notre admiration, où qu'ils se trouvent. Nous sommes particulièrement heureux de mentionner ceux qui, par des marches de protestation aux Etats-Unis et par des manifestations assises au Royaume-Uni, ont récemment fait campagne pour le désarmement nucléaire. Signalons tout particulièrement Bertrand Russell, génie intellectuel des pays de langue anglaise. Bertrand Russell est le noble héros de cette

^{3/} Documents officiels de l'Assemblée générale, quatorzième session, Première Commission, 1044ème séance.

^{4/} Ibid., 1046ème séance.

^{2/} La Conférence s'est réunie du 1er au 6 septembre 1961.

sainte croisade. Il mérite le respect et la sympathie du monde pour avoir pris la tête de cette campagne contre les armements nucléaires. Bertrand Russell a été condamné à la prison; de sa cellule il a prononcé ces paroles solennelles, qui pourraient fort bien s'adresser à notre assemblée.

"Les populations de l'Est et de l'Ouest, trompées par des gouvernements obstinés en quête de prestige ... acceptent docilement une politique qui ne peut qu'aboutir à la guerre nucléaire ... Notre planète en ruine, d'où la vie aura disparu, continuera de tourner pendant des siècles et des siècles autour du Soleil, sans ces joies rédemptrices ... qui donnaient sa valeur à la vie humaine^{5/}."

C'est ainsi que, du fond de sa prison, Bertrand Russell s'adressait au parlement de l'humanité que nous sommes.

77. La loi britannique — je ne dirai pas si c'est à tort ou à raison — a puni Bertrand Russell. Mais, devant la loi des nations, il a certainement été acquitté. Je dirai plus: il est entouré d'honneur, d'estime et de respect. En prenant l'initiative, Bertrand Russell a servi la cause de la paix plus que tous les gouvernements du monde occidental, y compris son noble geôlier, le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni. Je regrette d'ailleurs que cet éminent porte-clefs ne soit pas des nôtres aujourd'hui.

78. Le second terme du dilemme est la question de Berlin. En vérité, il serait plus précis de dire que c'est le dilemme lui-même. Bien qu'elle soit capable de pulvériser la paix du monde et de dynamiter les Nations Unies, cette question, aussi étrange que cela puisse paraître, n'a jamais été examinée par l'ONU. On en a laissé le monopole aux grandes puissances. Les arguments juridiques avancés pour justifier ce paradoxe sont bien connus, mais l'intérêt de la paix internationale prime tout et ne devrait pas nous échapper. Berlin est devenu l'amorce qui peut déclencher à tout moment une conflagration mondiale. Nous n'ignorons pas les positions des grandes puissances à l'égard de Berlin. Nous connaissons leurs appréhensions. Mais c'est une raison de plus pour que l'ONU descende dans l'arène avant que les parties en présence ne soient prêtes à activer leurs rampes de lancement, où attendent les fusées nucléaires. S'il est un problème international qui exige une solution immédiate dans le cadre des Nations Unies, c'est bien la question de Berlin, avant toute autre.

79. Mais, dira-t-on, quel genre de règlement faut-il attendre de l'ONU? Nous ne préconisons aucune solution particulière, mais une chose est certaine: cette solution doit être fondée sur les principes de la Charte et non pas sur le bon plaisir de telle ou telle grande puissance. Nous devons écarter les prétentions que toutes les grandes puissances ont sur Berlin, et a fortiori sur l'Allemagne dans son ensemble. A l'ère des Nations Unies, aucune conquête, aucune occupation militaire ne peut conférer un droit quelconque. La seconde guerre mondiale est terminée sans laisser d'héritage. L'Allemagne a été conquise, il est vrai, mais aucune conquête ne peut priver une nation de sa qualité de nation, de sa souveraineté ni de son droit naturel à une patrie. Telle doit être la base de tout règlement de la question allemande. Ne nous y trompons pas, sinon la question allemande pourrait provoquer une troisième guerre mondiale.

80. L'Allemagne nous rappelle bien des choses que nous ne devrions jamais oublier. A la source de la première guerre mondiale, ne l'oublions pas, il y avait des doléances allemandes auxquelles on avait répondu par un règlement bancal. A l'origine de la seconde guerre mondiale, n'oublions pas non plus qu'il y avait la question allemande, aggravée par un autre règlement bancal. Je ne suis pas ici pour justifier la guerre, mais nous ne devrions pas non plus oublier de quelles causes, de quels germes, de quelles racines profondes, peut sortir une guerre.

81. Les forces qui ont déclenché deux guerres mondiales se trouvent dans le règlement d'après guerre des problèmes allemands. La moisson de la guerre a poussé là où la politique des puissances alliées avait semé.

82. L'histoire, cependant, ne semble pas avoir suffisamment instruit ceux qui auraient dû profiter de ses leçons. Après la seconde guerre mondiale, l'Allemagne a été partagée, Berlin a été divisé, et le peuple allemand a été humilié. Il a été humilié de toutes les façons possibles. Et quelle humiliation peut être plus dégradante pour l'Allemagne, la grande Allemagne de l'industrie, que de se trouver obligée, aux fins de légitime défense, d'acheter des armes légères et de les acheter à qui? A Israël. Or nous savons tous ce qu'est Israël pour l'Allemagne.

83. Qu'y a-t-il donc de plus dégradant pour le peuple allemand que cet exemple insigne d'humiliation: obliger l'Allemagne à acheter des armes aux fins de légitime défense. Et les acheter à qui? A Israël!

84. Or voici que nous entendons les puissances occidentales se lamenter sur le destin de l'Allemagne. On ne saurait nier que par la nature même des opérations militaires il ait fallu occuper l'Allemagne et l'administrer en différentes zones. Cela était compréhensible; mais ce qui n'est pas compréhensible, ce qui est vraiment impensable, c'est que l'Allemagne ait été partagée et sa capitale divisée. On a prétendu que cet accord devait assurer la paix en Europe. La suite des événements a montré combien cette thèse était fallacieuse. Nous voyons maintenant que ce n'est pas la paix de l'Europe qui est en cause. Ce qui est en cause en ce moment, c'est la paix du monde entier. Il suffit d'entendre — et je vous demande d'y prêter l'oreille — le halètement des fusées des deux côtés de Berlin.

85. L'Allemagne est un grand pays. Elle a fait dans tous les domaines de la science des contributions de premier ordre. C'est partir en guerre contre la nature même que d'humilier un tel peuple, de diviser sa capitale et de partager son territoire. C'est là que gît l'erreur la plus grossière, celle d'où peut naître le plus grave danger.

86. A l'heure actuelle, le centre du danger se trouve à Berlin tout simplement parce que Berlin est divisé entre l'Orient et l'Occident. Nous nous souvenons tous des grandes dévastations dont a souffert cette grande cité. Au cours des deux dernières années de la guerre, la ville a subi 1 000 bombardements aériens de la part des Etats-Unis et du Royaume-Uni. On a estimé que Berlin avait reçu 76 652 tonnes d'explosifs et de bombes incendiaires lâchés par les forces aériennes des Etats-Unis et du Royaume-Uni. En quelques jours, l'artillerie soviétique a concentré environ 40 000 tonnes d'obus sur la ville. Et pourtant, je voudrais dire que la division de Berlin est plus dévastatrice que tous les bombardements de l'Union

^{5/} Cette déclaration de lord Russell a été publiée dans le *Times* de Londres du 14 septembre 1961.

soviétique, des Etats-Unis et du Royaume-Uni, non seulement pour Berlin et pour l'Allemagne, mais pour les peuples du monde entier. Si l'on ne trouve pas de solution juste et équitable à la question de Berlin, il est à craindre que les bombes de la seconde guerre mondiale, comparées aux armements modernes, ne se révèlent aussi primitives que les flèches et les arcs de l'homme primitif des anciens temps. Réfléchissons donc un peu avant qu'il ne soit trop tard pour réfléchir.

87. Le remède doit donc s'attaquer à la cause et non pas aux symptômes. Si la division de l'Allemagne est la cause, si le partage de Berlin est la cause, alors le remède est l'unité, l'unité de Berlin et l'unité de l'Allemagne.

88. C'est la seule solution et nous n'en voyons pas d'autre. Berlin doit appartenir à l'Allemagne et l'Allemagne doit appartenir à son peuple. C'est ce que la Charte offre à tous les peuples, grands et petits, et l'Allemagne n'est pas et ne doit pas être une exception.

89. Pourtant, nous ne saurions oublier qu'en conséquence de la guerre il y a maintenant deux Allemagnes et deux Berlins. Nous ne pouvons nous désintéresser d'une situation qui existe, surtout lorsqu'elle concerne un peuple et sa patrie. Les Allemands de l'Est comme ceux de l'Ouest sont des Allemands, non des étrangers. Les habitants de Berlin-Ouest comme de Berlin-Est ne sont pas des étrangers: ce sont des Allemands.

90. Nos appels émouvants ne peuvent faire disparaître les deux Allemagnes; nos pieuses prières ne peuvent faire qu'il n'y ait pas deux Berlins. Mais il est en notre pouvoir de créer l'atmosphère nécessaire pour que les deux Allemagnes et les deux Berlins soient réunis, sous un régime ou sous un autre.

91. C'est l'Allemagne, ne l'oublions pas, qui a donné au monde des exemples classiques de régimes gouvernementaux, confédérés, fédérés ou unitaires. Le peuple allemand, qu'il soit de l'Est ou de l'Ouest, sait ce qu'il y a à faire, peut le faire et doit le faire. Il l'a déjà fait dans le passé et peut le faire à nouveau aujourd'hui. En fait, Berlin même est l'union de deux villes qui existaient au Moyen Age. Ainsi l'unité, en théorie comme en pratique, n'est pas une nouveauté pour l'Allemagne; l'Allemagne n'est pas une novice lorsqu'il s'agit d'unité. Prenons comme point de départ l'existence de l'Allemagne de l'Ouest et de l'Allemagne de l'Est, de Berlin-Est et de Berlin-Ouest, et l'unité sera l'aboutissement; car, pour en arriver à ceci, il faut commencer par cela.

92. Cette manière d'aborder la question de Berlin, telle que nous venons de l'esquisser, ne tient pas compte, à dessein, des prétendus droits de l'Orient et de l'Occident en Allemagne. J'affirme respectueusement que ni l'Est ni l'Ouest n'ont légitimement droit à un seul pouce de territoire allemand, que ce soit à l'Est ou à l'Ouest. Ce tapage que l'on fait au sujet des droits de l'Occident à Berlin et du droit d'accès aérien est entièrement dépourvu de fondement. Berlin n'appartient ni à l'Est ni à l'Ouest. Berlin, avec son sol, ses eaux et son ciel, est le bien souverain de l'Allemagne et de l'Allemagne seule.

93. Je me suis également abstenu d'évoquer les souffrances que le peuple de Berlin connaît à l'heure actuelle du fait des récentes restrictions imposées par l'Allemagne orientale. Il n'y a pas là de notre part indifférence ou manque de sympathie. Au contraire, l'affliction qui pèse sur le peuple de Berlin

lui donne droit à toute notre sympathie. Mais cette question est devenue matière à exploitation par les milieux occidentaux, et nous nous refusons à être partie à cette exploitation des souffrances humaines.

94. Ces dernières semaines, les milieux occidentaux ont déclenché une campagne de lamentations au sujet de Berlin. Il s'agit bien, littéralement, de lamentations: il semble que le mur érigé à Berlin soit devenu le mur des lamentations de Jérusalem, où les puissances occidentales viennent pleurer sur le sort de Berlin-Ouest et sur la grande misère du peuple de Berlin. Le mur de Berlin, a-t-on dit — et ce sont les termes qu'emploie l'Occident — se dresse comme une guillotine monstrueuse qui sectionne les artères et les nerfs de Berlin, qui tranche au travers des égouts, des métros, des ponts, des routes, qui divise un cimetière — quelle catastrophe qu'un cimetière divisé! — sépare églises et demeures, éloignant les fils de leur mère, les épouses de leur mari, les amis de leurs amis, tandis que les Berlinoises viennent des deux côtés du mur échanger des messages, des journaux, des aliments, et se faire signe de leur mouchoir.

95. Tel est le sombre tableau du partage de Berlin tel que le dépeignent les puissances occidentales. Récemment encore, on a fait beaucoup de publicité autour de l'histoire émouvante d'un jeune homme de l'Allemagne orientale qui a été criblé de balles de mitraillette alors qu'il sautait dans la rivière pour tenter de gagner Berlin-Ouest.

96. Certes, tous ces incidents tragiques sont très émouvants et très inquiétants. Nous en ressentons de la colère et de l'indignation. Mais les pleurs versés dans les milieux occidentaux ne peuvent guère toucher les nations non alignées, ni du reste aucun peuple épris de justice. Comment pourrions-nous nous laisser toucher par les larmes de certaines puissances qui sont devenues les crocodiles du monde occidental? Les souffrances endurées à Berlin se retrouvent, multipliées par mille, en Palestine et laissent les puissances occidentales silencieuses, indifférentes et intransigeantes. Pour la Palestine, on ne verse aucun pleur, on ne sourcille même pas, simplement parce que, sur la question de Palestine, les puissances occidentales ont les yeux fermés par Israël.

97. En Palestine, Israël a posé des barbelés qui, dans 120 villes et villages arabes, ont interdit aux habitants l'accès de leurs terres, de leurs orangeries, de leurs vignes, de leurs oliveraies, de leurs pâturages et même des puits où s'abreuvait leur bétail. Les puissances occidentales n'en ont pas été émues pour autant. Pourtant, M. Adlai Stevenson — je me demande s'il est ici en ce moment —, qui n'occupait à l'époque aucune fonction officielle, a écrit ce qui suit au sujet des barbelés de Palestine après s'être rendu au Moyen-Orient en août 1953:

"... vous trouvez des villages sciés en deux" — voilà une image frappante que nous devons à l'éloquence de M. Stevenson — "des agriculteurs arabes dont la terre est en Israël et la maison en Jordanie — des maisons sont même séparées de leurs dépendances — Jérusalem elle-même est divisée ... Avec des paysans arabes, j'ai contemplé au-delà des barbelés leurs champs et leurs vergers délaissés; d'un balcon de la vieille Jérusalem, un avocat arabe m'a désigné du doigt sa maison, qui

se trouvait en Israël et dans laquelle il ne pouvait pénétrer depuis cinq ans^{6/}.

Cette situation épouvantable décrite par M. Stevenson — je ne sais pas d'ailleurs si cette éminente personnalité pourrait en parler aujourd'hui dans les mêmes termes du haut de cette tribune — n'a pas le moins du monde affecté ceux qui gémissent aujourd'hui sur la situation à Berlin. Si pourtant l'on veut pleurer de vraies larmes, c'est là une excellente occasion de le faire devant cette auguste assemblée.

98. Voilà 13 ans que la ville sainte entre toutes, vénérée par les trois religions du monde, Jérusalem, souffre jour et nuit dans une atmosphère mille fois plus monstrueuse que celle de Berlin divisé. Et pourtant, pour les puissances occidentales, Berlin divisé représente tout et Jérusalem la sainte, rien. Le sort des centaines d'Arabes qui sont mitraillés tous les ans par les forces israéliennes n'éveille aucune sympathie dans le cœur des puissances occidentales. Au début même de la présente session de l'Assemblée, les forces israéliennes ont abattu plusieurs Arabes qui se rendaient à Gaza. L'incident a suscité d'amères manifestations arabes à Haïfa, à Nazareth et à Acre en guise de protestation contre les brutalités israéliennes. Jour après jour, des Arabes tombent sous les balles de soldats israéliens simplement parce qu'ils essaient de gagner leur maison ou leur champ de l'autre côté des barbelés. Des barbelés sont des barbelés: si c'est du fer à Berlin, ce ne sont pas des diamants à Jérusalem.

99. Le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni a parlé avec passion et émotion — et c'est bien la première fois que j'ai entendu un représentant du Royaume-Uni s'exprimer avec passion et émotion, mais la passion était bien là — des souffrances endurées par les travailleurs et les étudiants de Berlin-Est. Je voudrais rappeler au Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni que des barbelés ont coupé des milliers d'agriculteurs arabes de leurs terres, des milliers de travailleurs arabes de leurs ateliers, des milliers de propriétaires arabes de leurs biens et des milliers d'élèves de leurs écoles. A Jérusalem, les barbelés ont coupé en deux un hôpital, dont une partie est en Jordanie et l'autre en Israël. Voilà une bonne cause à défendre pour ceux qui se lamentent sur le sort des étudiants et des travailleurs qui endurent tant de souffrances à Berlin-Est. Toujours en Palestine, des barbelés ont coupé des élèves de leurs écoles, et des élèves du côté jordanien vont à l'école en Israël. Des écoliers se trouvent dans cette situation cruelle depuis 13 ans, soit 4 745 journées de classe. Pourtant, jamais le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni n'en a parlé du haut de cette tribune. Jamais il ne s'est apitoyé sur ces souffrances-là.

100. Pour décrire la situation tragique qui règne en Palestine, je ne saurais mieux faire que d'emprunter des paroles magistrales au grand chef d'Etat d'un grand peuple. A propos de la situation à Berlin, le président Kennedy a rappelé l'ordre donné par le tsar dans Boris Godounov de Pouchkine: "Que l'on prenne des mesures sur-le-champ pour que nos frontières soient entourées de barrières ... pour que pas une seule âme ne les franchisse, pas un lièvre ne s'échappe et pas un corbeau ne s'envole" (1013ème séance plénière).

101. Le monde doit beaucoup au président Kennedy pour avoir fait cette comparaison émouvante. S'il est un cas où elle s'applique, c'est bien, avant tout autre, celui de la Palestine. C'est sur le sol de la Palestine que les ordres du tsar sont exécutés, à cette différence près qu'à Tel-Aviv sévit un tout petit tsar, et non pas celui qu'évoque le président Kennedy.

102. C'est pour trouver une issue à cette crise désastreuse que les pays non alignés se sont réunis en une conférence historique à Belgrade et ont consacré à la question une grande partie de leurs débats. Comme la Conférence de Bandoung^{7/}, la Conférence de Belgrade a marqué un tournant de la vie internationale. Les dirigeants des pays non alignés réunis à Belgrade ne représentaient pas seulement leur peuple, mais la pensée et la conscience du monde entier. Comme Bandoung, Belgrade restera dans l'histoire le lieu illustre où l'on aura tenté des efforts de paix pour l'humanité, pour l'existence même de l'humanité.

103. Il est regrettable cependant, et même déplorable, que l'on ait voulu ternir les efforts de la Conférence de Belgrade. Au Royaume-Uni, on a dit que la Conférence s'était soldée par un échec. Sachant ce que, d'après le Royaume-Uni, cette conférence devait faire ou ne pas faire, nous sommes heureux qu'elle ait échoué. Ne pas combler les vœux du Royaume-Uni est certainement un succès éclatant.

104. Ici, aux Etats-Unis, la Conférence de Belgrade a été accueillie sans la moindre courtoisie. L'ancien président Truman, dans une déclaration à la presse, a demandé aux neutres de se ranger aux côtés du monde libre: "S'ils sont libres aujourd'hui, a-t-il dit, c'est parce que nous les avons libérés." Ce jugement, plus exactement cette erreur de jugement, nous le rejetons catégoriquement. Les neutres n'ont pas été libérés par le monde libre. Ils ont en fait été libérés du monde libre. Ce prétendu monde libre, c'était pour eux le conquérant, puis l'exploitant. C'est à force de mener, dans les larmes, la sueur et le sang, des guerres de libération que les neutres ont gagné leur liberté. Toutes les nations, l'une après l'autre, ont dû, pour être libres, se battre contre le Royaume-Uni et la France, ces deux architectes géants de l'impérialisme mondial. Contrairement à ce qu'avance le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, il n'y a pas eu là d'évolution pacifique, mais une révolution sanglante. Si les nations non alignées ne doivent leur liberté qu'à elles-mêmes, à l'Occident elles doivent autre chose. Elles lui doivent leur neutralité.

105. L'histoire nous apprend que la plupart des neutres ont fait partie de l'Empire français ou de l'Empire britannique. Pour l'Occident, c'étaient des alliés, qui ont pris leur part de ses batailles. Mais les Occidentaux, par leur politique, se sont aliénés les neutres. Ces alliés sont devenus des amis, puis les amis sont devenus des neutres. C'est ce qui explique les relations actuelles entre les nations arabes et les puissances occidentales. Tout récemment, la Tunisie est devenue neutre du fait de l'attitude belliqueuse de la France et de l'arrogance de l'Occident. Que cette politique de l'Ouest continue, et l'on verra peut-être sous peu ces neutres devenir des ennemis. Ce n'est pas une éventualité lointaine. L'Occident est passé maître dans l'art de transformer des amis

^{6/} Voir Look Magazine du 11 août 1953.

^{7/} La Conférence des Etats d'Afrique et d'Asie, du 18 avril 1955, s'est tenue à Bandoung (Indonésie).

en ennemis et de jeter ses alliés dans les bras de ses ennemis.

106. Qui plus est, au lieu de se conduire comme il fallait, l'Occident a déchaîné une campagne de calomnie contre les participants à la Conférence de Belgrade. On a évoqué l'assistance financière occidentale aux pays neutres, mais dans un contexte fort peu honorable. On en a parlé dans un contexte diffamatoire, calomnieux. Dans un tableau soigneusement étudié, on a montré qu'entre la seconde guerre mondiale et mars 1961 les Etats-Unis avaient prêté et donné environ 6 milliards de dollars à 24 pays non alignés. Et on a dit qu'en dépit de cette aide les nations représentées à la Conférence de Belgrade n'avaient pas appuyé la politique des Etats-Unis.

107. Nous nous élevons contre cette façon de dégrader notre conférence. Je suis sûr que j'exprime la pensée de tous les participants à la Conférence de Belgrade quand je dis le profond regret que nous inspirent des allusions aussi discourtoises. Les pays non alignés ne sont les satellites de personne, et aucune aide financière, si importante soit-elle, ne peut en faire les valets d'un bloc ou d'un autre. Notre liberté de pensée et d'action est notre bien le plus cher, et nous ne la vendrons pas pour tout l'or du monde.

108. Mais revenons à ce chiffre de 6 milliards de dollars et comparons. Ces 6 milliards dont parlent les milieux occidentaux sont destinés à plus de la moitié de la population du globe. Il a été établi qu'au bas mot, pendant la même période, Israël à lui seul s'est vu donner et prêter 3 milliards de dollars. Mesurez le contraste, ou le rapprochement, comme vous voudrez. Si la moitié de la population du monde se voit allouer 6 milliards de dollars, ce minuscule Etat d'Israël ne mérite pas plus de 600 dollars. Telle est la logique de l'Occident, qui ignore tous les impératifs de la logique et qui ignore aussi la rigueur mathématique.

109. Je saisis cette occasion pour mettre les choses au point. D'une manière générale, l'assistance économique a été mal comprise et mal conçue. "Assistance économique" est une expression trompeuse. C'est une erreur de parler d'"assistance économique". Il s'agit d'une restitution, d'une indemnisation économique. Les peuples d'Asie et d'Afrique, et aussi les peuples d'Amérique latine, ont été dépouillés de leurs richesses tout au long des siècles. Ils ont été les victimes de l'exploitation occidentale et de l'impérialisme occidental. Leurs terres étaient des marchés, les peuples eux-mêmes de la main-d'œuvre, leurs matières premières une prise. L'histoire de l'impérialisme occidental n'est rien de plus que celle du pillage organisé des richesses de l'Orient. On a volé ses perles, son or, ses diamants, son ivoire, son caoutchouc, son pétrole, son coton, ses minéraux et puisé à toutes ses sources de richesse: peintures, poteries, statues et jusqu'aux corps ensevelis de rois et de reines. C'est la richesse de l'Orient qui a fait de l'Occident ce qu'il est aujourd'hui. Tout paiement de l'Ouest à l'Est n'est par conséquent qu'un remboursement partiel d'une simple fraction des vastes richesses de l'Orient.

110. Il faut reconnaître, par souci d'exactitude historique, que les Etats-Unis n'ont pas de passé impérialiste, comme l'a fait brillamment observer le président Kennedy et comme l'a brillamment relevé aussi le Ministre des affaires étrangères du Royaume-

Uni [1017ème séance plénière], mais les Etats-Unis, à mon avis, paient aujourd'hui pour leurs partenaires impérialistes, et c'est bien la règle du jeu.

111. Il est vrai aussi, comme le président Kennedy l'a justement fait remarquer, que quelque 42 nations ont accédé à l'indépendance depuis la fin de la seconde guerre mondiale, mais le fait tragique demeure que le colonialisme subsiste. Le colonialisme règne toujours en Afrique et en Asie, et des peuples épris de liberté luttent encore pour cette liberté. Les champs de bataille sont éloignés les uns des autres, mais il n'existe qu'un seul front dans cette guerre menée pour la dignité de l'homme et la liberté de l'homme. Que ce soit en Algérie ou en Angola, en Palestine ou en Oman, en Afrique du Sud ou en Irian occidentale, la bataille est la même. Un combat se livre sous les murs mêmes de l'ONU pour faire ouvrir les portes de l'Organisation à tous les peuples du monde, et nos portes doivent s'ouvrir toutes grandes à toutes les races et à toutes les croyances.

M. Pipinelis (Grèce) prend la présidence.

112. En Afrique, le peuple algérien continue de lutter pour son indépendance. La guerre entre maintenant dans sa huitième année, année au cours de laquelle la France a entamé des négociations avec le Gouvernement algérien. Nous sommes heureux que la France ait enfin abandonné ce mythe de l'Algérie française. Quant au peuple algérien, son gouvernement a toujours dit qu'il était disposé à négocier un règlement honorable. Malheureusement, les négociations entre les parties ont échoué. Autant nous avons félicité la France de les avoir entamées, autant nous avons déploré qu'elle y eût mis fin. La France a tout fait échouer à cause du Sahara et de l'unité de l'Algérie. En tant que héros national dont le passé est associé à celui de l'Afrique du Nord, le président de Gaulle devrait mieux connaître l'histoire et la géographie. L'unité de l'Algérie, son intégrité territoriale, ses côtes, ses montagnes et son Sahara sont le fait d'une destinée inéluctable. Là-dessus, le Gouvernement algérien ne négociera jamais, même si la guerre algérienne devait être une nouvelle guerre de Cent Ans. Sur le plan national, bien des choses restent à l'écart de toute négociation: il en est ainsi pour l'Algérie. L'unité de son peuple et l'intégrité de son sol ne sont pas négociables et ne le seront jamais. Nous nous demandons dans quelles circonstances le président de Gaulle serait disposé à négocier l'unité de la France et son intégrité territoriale. On se rappelle d'ailleurs que le mouvement de libération du général de Gaulle a commencé contre les Quislings français qui avaient accepté de négocier la liberté et l'unité de la France: que le président de Gaulle n'oublie pas ce qui a fait la gloire du général de Gaulle.

113. En ce qui concerne l'Algérie, le rôle de l'Assemblée à la présente session est donc parfaitement clair. La pression exercée par les Nations Unies a grandement aidé la cause algérienne. Dans sa lutte pour la liberté, le peuple algérien a reçu une aide matérielle et diverses formes d'assistance. Lors de la récente Conférence de Belgrade, plusieurs Etats, qui méritent notre admiration, ont reconnu le Gouvernement algérien.

114. Mais la cause de l'Algérie, la cause d'un peuple vaillant, exige encore davantage. Si nous voulons qu'aboutissent les négociations entre la France et l'Algérie, si nous voulons que règne la paix en Afrique du Nord, si nous voulons que triomphe la liberté,

nous devons faire toujours davantage. La France ne semble pas faire grand cas de la Charte en tant que code de droit international, ni même des Nations Unies en tant qu'organisation. Pour le président de Gaulle, il s'agit d'une "désorganisation des nations unies": ce sont ses propres termes. En un sens, nous sommes entièrement d'accord avec lui: notre organisation est devenue une désorganisation. C'est la France qui l'a rendue telle. La France a fait fi, à plusieurs reprises, des désirs de l'Assemblée générale, mais elle continue d'occuper son siège à l'Assemblée; elle a bravé les résolutions du Conseil de sécurité, mais elle continue d'en être membre permanent. Si le président de Gaulle était logique avec lui-même, la France devrait abandonner son siège au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale. Elle ferait mieux de quitter l'Organisation dès la présente session. Peut-être l'ONU deviendrait-elle alors une organisation respectable et non pas une désorganisation méprisable.

115. Pour soutenir la cause de la liberté algérienne, nous devons donc intensifier notre aide, accentuer notre pression, émettre plus de voix et, permettez-moi de le dire, fournir plus d'armes et de munitions car, à la longue, il semble que la France ne cédera qu'à la force des armes et non pas à celle de la Charte ni aux exhortations de notre auguste assemblée.

116. Malgré les distances qui séparent ces pays sur la carte, deux autres problèmes analogues à celui de l'Algérie se posent en Afrique: ceux du colonialisme en Angola et de la discrimination raciale en Afrique du Sud. L'histoire de l'Afrique se compose d'un seul et unique chapitre intitulé "l'impérialisme européen". L'Europe a importé d'Afrique la plupart de ses richesses et de ses trésors tandis qu'elle a exporté en Afrique les plus odieux de ses produits: le colonialisme et la discrimination raciale. La question de l'Angola est un exemple classique d'impérialisme, et le problème de l'Afrique du Sud représente la forme la plus odieuse de discrimination et de ségrégation raciales. Notre devoir est donc d'aider, dans toute la mesure de nos moyens, la cause de la liberté en Angola et de l'égalité en Afrique du Sud. Le peuple angolais lutte pour sa liberté; le peuple sud-africain lutte pour l'égalité. Nous devons considérer ce combat comme un combat des Nations Unies et, en tant que tel, l'appuyer. Les principes en jeu sont les principes des Nations Unies.

117. En Asie, le colonialisme conserve quelques places fortes, principalement en Oman, en Irian occidental et en Palestine. En Oman, aux confins orientaux de la péninsule Arabique, la population mène une guerre de libération contre les forces britanniques. Bien que le Conseil de sécurité n'ait été saisi de cette question qu'en 1957^{8/}, la guerre de libération en Oman est aussi ancienne que l'impérialisme britannique en Arabie orientale. En réalité, la guerre d'Oman fait partie du mouvement général entrepris pour libérer la péninsule Arabique de la domination britannique. Je dis domination britannique malgré les paroles de bon apôtre du Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni. Sa déclaration sur l'autodétermination et la liberté aurait pu être un sermon tant les paroles du Premier Ministre du Royaume-Uni étaient saintes, onctueuses et angéliques: lord Home mériterait vraiment le titre de S. E. l'archevêque des Nations Unies.

118. Je passe à la question de l'Irian occidental, autre vestige du colonialisme européen en Asie. L'Irian occidental, nous le savons tous, est partie intégrante de l'Indonésie, grand pays dont le grand peuple est dirigé par un grand président. Il est temps que l'Irian occidental rejoigne la mère patrie. La proposition des Pays-Bas tendant à transférer l'Irian occidental aux Nations Unies ne fait qu'éluder le problème. Un enfant enlevé ne doit pas, surtout après tant d'années, être confié à une pouponnière, mais bien être rendu à sa mère. Nous ne pouvons accepter l'argument selon lequel ce pays d'Asie appartient à l'Europe. L'impérialisme a pris fin. L'Europe reste en Europe et l'Asie reste en Asie, non pas isolées l'une de l'autre, mais unies par des liens de coopération libre.

119. J'en arrive au bastion le plus dangereux de l'impérialisme en Asie: il s'agit, on s'en doute, d'Israël. La question de Palestine est aussi vieille que le colonialisme au Moyen-Orient, et la création d'Israël, en 1948, n'est qu'un acte de la tragédie impérialiste.

120. Je n'ai pas l'intention de refaire ici l'histoire de la question de Palestine non plus que des diverses tentatives impérialistes qui ont abouti au partage de la Palestine, à la création d'Israël et à l'expulsion de la population hors de sa patrie. Je ne veux pas davantage vous dépeindre la misère des réfugiés, qui depuis 13 ans vivent loin de leur foyer et privés de leurs biens. Les archives de l'ONU sont remplies de documents sur cette véritable tragédie humaine.

121. Cependant, la Commission de conciliation pour la Palestine devant faire rapport sur cette question à la présente session, il nous paraît nécessaire d'exposer l'essentiel de la position arabe sur le problème palestinien, dont la question des réfugiés n'est qu'un élément.

122. Tout d'abord, il me faut déclarer dans les termes les plus solennels, particulièrement à l'intention des nouveaux Etats indépendants d'Afrique et d'Asie, que l'établissement d'Israël en Palestine n'a pas été l'établissement légitime d'un peuple dans sa patrie légitime. Depuis le début des temps, la Palestine fait partie intégrante de la patrie arabe. Elle est le foyer ancestral de son peuple et de ses citoyens légitimes, musulmans, chrétiens et juifs, de même que n'importe quel pays représenté à notre auguste assemblée est le foyer ancestral de son peuple.

123. Le nœud du problème, c'est que la Palestine a été victime de l'impérialisme, comme bien des pays d'Asie et d'Afrique. Comme tous les peuples représentés à l'ONU, le peuple palestinien a ses propres aspirations nationales. Il a droit à l'autodétermination. Comme beaucoup de vos peuples, le peuple de Palestine a lutté pour sa liberté. Il a combattu l'impérialisme britannique pendant 30 ans, laissant sur le champ de bataille des milliers de martyrs d'une bravoure à nulle autre pareille. Enfin, comme beaucoup d'entre vous qui ont été condamnés à l'emprisonnement ou à la déportation par les impérialistes, les dirigeants du peuple palestinien ont été jetés en prison, enfermés dans des camps de concentration ou déportés vers des terres lointaines au cœur de l'Afrique. En un mot, le peuple de Palestine, à présent en exil, partage vos espoirs et vos aspirations, aime sa patrie comme vous aimez la vôtre, vit et meurt pour son pays comme vous vivez et meurez pour le vôtre.

^{8/} Documents officiels du Conseil de sécurité, douzième année, 783ème séance.

124. Mais la création d'Israël a privé ce peuple de son foyer. Il a été privé de la souveraineté que vous exercez. Il a été privé de la liberté dont vous vous glorifiez. Il a été privé du bien le plus précieux pour tout être humain: le foyer que l'on chérit, la patrie que l'on révère.

125. Dans le cas d'Israël, il ne s'agit donc pas de l'établissement légitime d'un Etat légitime. Chacun de vous représente ici un peuple légitimement installé sur son sol ancestral. Vous n'avez pas, à l'instar d'Israël, expulsé et volé des populations, vous n'avez chassé ni dépossédé personne. Votre souveraineté a été un triomphe contre l'impérialisme. Mais l'apparition d'Israël a été justement le contraire; encore que pour un temps, elle a été le triomphe de l'impérialisme.

126. Lorsque je rattache Israël à l'impérialisme, je ne fais preuve ni de méchanceté ni de parti pris. C'est un fait: Israël est l'incarnation de l'impérialisme, le symbole du colonialisme, le fruit du capitalisme, le fondateur du racisme et l'auteur — ne vous en étonnez pas — de l'antisémitisme. Et il ne s'agit pas d'une accusation arbitraire.

127. Israël est l'incarnation de l'impérialisme car c'est le Royaume-Uni qui, du temps d'un empire qui n'est pas aussi glorieux qu'on le dit, a conçu la création en Palestine d'un Etat juif qui servirait de base militaire pour la défense de la route des Indes et du canal de Suez.

128. Israël est le symbole du colonialisme car il n'est ni asiatique ni africain. C'est un rassemblement d'étrangers venus de toutes les régions du monde, acharnés à dominer, à exploiter et à chasser les autochtones.

129. Israël est le fruit du capitalisme car son existence même est une aventure capitaliste qui a pour but de dominer l'économie de l'Asie et de l'Afrique. C'est lord Rothschild, le grand financier de l'impérialisme britannique qui a reçu en 1917 du Gouvernement britannique l'engagement écrit, connu sous le nom de déclaration Balfour^{9/}, appuyant la création d'un foyer national juif. Depuis lors, toute l'aide économique à Israël, de même que les collectes de fonds menées par les organisations sionistes, ne sont autre chose que des entreprises capitalistes. A présent, la pénétration d'Israël en Asie et en Afrique est appuyée par des financiers impérialistes de France, du Royaume-Uni, de Belgique et d'autres Etats.

130. Israël est le fondateur du racisme car il a créé une race là où il n'y en avait pas; il a détruit la fidélité de citoyens à leur mère patrie et est devenu un ghetto ouvert aux Juifs et à personne d'autre.

131. Enfin, Israël est l'auteur de l'antisémitisme car c'est sa philosophie erronée du "peuple élu" qui a conduit à l'autoségrégation, à l'isolement et à la non-assimilation, qui, par réaction, ont engendré l'antisémitisme, crime le plus abominable contre l'humanité.

132. Voilà ce qu'est Israël, voilà sa genèse et son évolution. Son existence en Palestine est ce que les vestiges de l'impérialisme sont en Asie, ce que les vestiges du colonialisme sont en Afrique. Le problème de Palestine est cent fois ce qu'est pour

l'Afrique le problème de l'Algérie, de l'Angola et de l'Afrique du Sud. En Algérie, en Angola et en Afrique du Sud, le peuple est chez lui, tandis qu'en Palestine il été écrasé par l'impérialisme, et un million de réfugiés vivent en exil depuis 13 ans.

133. C'est pourquoi la Palestine est, pour les Arabes, le problème par excellence. Ce n'est pas un problème racial, religieux ou politique: c'est le drame d'une patrie qui a été usurpée, envahie et littéralement volée. L'Organisation des Nations Unies elle-même a fourni des chiffres indiquant qu'Israël ne possède jusqu'ici que 5 p. 100 d'Israël. C'est là, je le répète, une statistique de l'ONU.

134. Il est donc absolument nécessaire que la position arabe sur la question de Palestine soit bien comprise une fois pour toutes. La Palestine est un pays arabe, et nous n'entendons abandonner aucun pouce de notre terre sacrée. Israël est en Palestine par l'occupation militaire et par la seule force des armes. De même que beaucoup de pays d'Asie et d'Afrique ont été libérés de l'impérialisme, de même la Palestine doit être libérée d'Israël.

135. Actuellement, nous ne demandons rien à l'Organisation des Nations Unies. Déchirée entre des pouvoirs rivaux, l'ONU est trop faible pour rendre un pays à son peuple ou pour rapatrier un peuple dans son pays. Jusqu'à présent, l'Assemblée générale a adopté 15 résolutions demandant le rapatriement des réfugiés, mais pas un seul réfugié n'a été rapatrié.

136. Ce que nous demandons avec insistance — et c'est là une demande légitime —, c'est que l'on suive une politique de dissociation à propos de la Palestine. Laissons Israël seul. Si la justice qui est due au peuple de Palestine ne peut être rendue, n'appuyons pas cette injustice flagrante qui s'appelle Israël.

137. A quatre reprises en quatre jours, les Etats-Unis se sont indentifiés avec Israël comme s'ils en faisaient un exercice quotidien. Le 6 août 1961, le corps législatif californien a adopté une résolution appuyant Israël. Le 7 août 1961, la Commission des relations étrangères du Sénat des Etats-Unis a adopté une résolution appuyant Israël. Le 8 août 1961, le gouverneur Rockefeller a fait une déclaration en faveur d'Israël. Le 9 août 1961, le Secrétaire d'Etat, M. Rusk, a écrit une lettre à la fin de laquelle il exprime son appui à Israël.

M. Slim (Tunisie) reprend la présidence.

138. Au nom du peuple de Palestine et, en vérité, au nom de tous les honnêtes gens, nous voudrions demander si Israël est la seule question qui préoccupe les Etats-Unis. Ceux-ci n'ont-ils rien d'autre de plus utile à faire? Israël est-il le cinquantième Etat des Etats-Unis, de l'autre côté de la Méditerranée? Israël est-il plus important pour les Etats-Unis que la question de l'Allemagne, celle de Berlin ou celle des explosions expérimentales soviétiques?

139. Les Etats-Unis, par leur aide économique et militaire, ont rendu possible l'existence d'Israël. La création même d'Israël a été arrangée par les Etats-Unis, qui ont exercé à cet effet toutes sortes de pressions. Les Etats-Unis ne vont-ils pas mettre fin à cette politique? Les Arabes seront-ils obligés de se désintéresser entièrement des Etats-Unis? Devront-ils perdre tout espoir de voir les Etats-Unis faire preuve de justice? J'espère que les Etats-Unis répondront à cette question par des actes plutôt que par des paroles. Qu'ils y répondent avant que les

^{9/} Documents officiels de l'Assemblée générale, deuxième session, Supplément no 11, annexe 19.

peuples arabes le fassent eux-mêmes, encore que beaucoup d'entre eux l'aient déjà fait.

140. Les peuples arabes ont attendu patiemment et longtemps un changement radical de la politique des Etats-Unis sur la question de Palestine, changement qui n'amènerait peut-être pas les Etats-Unis à favoriser les Arabes, mais à être justes, équitables, impartiaux et neutres, à mener une politique de dissociation et, pour être franc, à abandonner Israël à lui-même. Si nous devons rassembler toutes les résolutions adoptées par les Etats-Unis en faveur d'Israël, ou faire la somme de toute l'assistance militaire et économique américaine à Israël, la conclusion à laquelle nous arriverions est effrayante, je dirai même effroyable. On serait alors en droit de penser que le pays où nous nous trouvons ne s'appelle pas les Etats-Unis mais le Grand Israël. C'est avec fierté — oui, avec fierté — et avec satisfaction que les peuples arabes entretiennent les meilleures relations avec la grande nation américaine, bien connue pour ses glorieuses traditions. Mais les peuples arabes ne voudraient pas conserver ces relations avec les Etats-Unis si ceux-ci devenaient un Grand Israël.

141. J'ai présenté la position arabe sur la question palestinienne car, surtout à la présente session —

session du bord de la guerre —, cette tribune des Nations Unies devrait être utilisée aux fins qui sont les siennes, à savoir: l'examen des problèmes qui menacent la paix et la sécurité du monde. La question de Palestine peut paraître en sommeil aujourd'hui, mais elle risque d'exploser d'un instant à l'autre. Aussi longtemps qu'Israël existe, une Jérusalem divisée peut être plus dangereuse pour la paix et la sécurité mondiales qu'un Berlin divisé.

142. En ce qui nous concerne, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour aider la Palestine à recouvrer son unité, Jérusalem son intégrité et le peuple de Palestine son entité nationale. Nous ferons tout pour que la paix règne à nouveau en cette terre de paix.

143. Une paix fondée sur la justice est notre but ultime en Palestine, de manière que la Terre sainte puisse devenir sainte à nouveau pour son peuple, comme pour des millions de croyants du monde entier.

144. Que le Tout-Puissant rende la paix à cette terre qui a donné au monde le grand Messager de paix.

La séance est levée à 13 h 5.